



# POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DES ADULTES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Quelle identité, quelle(s) structure(s) et quel(s) financement(s) ?**

**Actes du Colloque**

organisé par

la Fédération Wallonie-Bruxelles

Au Palais des Académies,

Bruxelles – 6 octobre 2015





Réalisés par la Direction des Relations Internationales (DRI)  
de la FWB avec la collaboration de Thomas Lemaigre (chercheur indépendant et formateur).

« The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein. »

Un colloque belge francophone, animé par Paul Timmermans et Alain Kock<sup>1</sup>, s'est tenu le 6 octobre 2015 à Bruxelles. Organisé par la Direction des Relations Internationales (DRI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans le cadre du projet européen 2014-2015 de « Coordinateur national de la Belgique francophone pour la mise en place de l'agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes », **la DRI s'est vue confier, au nom des autorités belges francophones, un mandat de coordination de la mise en œuvre des politiques de formation d'adultes en la personne de Myriam Schauwers.**

Ce colloque fut l'occasion également de lancer officiellement la nouvelle plateforme européenne EPALE pour la Belgique francophone. EPALE, est la plateforme européenne de référence pour tous les professionnels et acteurs de l'éducation et de la formation des adultes.

Inaugurée en avril 2015, elle fait l'objet d'un événement dans chaque pays impliqué, pour en présenter la dynamique et les fonctionnalités, et pour mettre en discussion une thématique d'actualité. La présentation des objectifs et des outils de la plateforme fut réalisée par Géraldine Libreau, coordinatrice EPALE pour la Commission européenne.

L'occasion de faire le point sur l'architecture, toujours en évolution, des politiques de formation d'adultes en FWB. C'est dans ce cadre que la Direction des Relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles a proposé de questionner, de façon large et ouverte, l'identité, les structures et le financement des politiques de formation des adultes en Wallonie et à Bruxelles.

Cela ne pouvait se faire que de façon horizontale, en invitant dans l'assistance et sur le podium des intervenants de la FWB, de la Région wallonne et de la Cocof et des parties prenantes de leurs

.....  
<sup>1</sup> Respectivement Paul Timmermans, Président de la Commission Emploi-Formation du Bassin de Charleroi et formateur d'adultes ; Alain Kock, Directeur du Consortium de Validation des compétences

politiques de formation d'adultes. « Sans tabous » a insisté le Secrétaire général du Ministère de la FWB, Frédéric Delcor, qui ouvrait les travaux en rappelant les enjeux repris dans les différentes Déclarations de politiques communautaires et régionales, les Recommandations européennes et notre configuration institutionnelle.

La DRI, par la voix de Michèle Mombeek, a commencé par faire état de la complexité de ces politiques. Elle a aussi rappelé l'importance structurante des politiques et instruments européens en matière de formation d'adultes et la manière dont la Commission a tenté de mieux les organiser en rassemblant sous le même chapeau ses programmes en matière d'emploi, d'enseignement et de formation tout au long de la vie.

### Cartographier le paysage : avant de réaménager ?

Il fallait une voix indépendante pour proposer un premier état des lieux. Thomas Lemaigre, chercheur freelance, a collaboré avec le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) et avec l'Instance Bassin bruxelloise, pour dresser différents inventaires : accords de coopération en matière d'emploi-formation-enseignement, instances de concertation, mécanismes de programmation de nouvelles offres de formation propres aux différents opérateurs, etc.

Pour proposer quelques clés de lecture de la situation, il repart de la métaphore du paysage : la formation d'adultes est traversée par trois types de frontières qui tantôt se croisent, tantôt se superposent :

- entre « deux univers », celui de l'enseignement et celui de la formation ;
- entre « trois centres » de décision politique (la Wallonie, la Cocof et la FWB), avec des rapports de force entre eux et des majorités souvent différentes ;

- entre « six catégories d'opérateurs » : l'enseignement qualifiant, l'enseignement de promotion sociale, les centres de formation dits « des PME (Petites et moyennes entreprises) », les services publics de formation, les asbl d'insertion et le Consortium de validation des compétences.

Chacune de ces frontières est une configuration à effet centrifuge : de part et d'autre de chacune (p.ex. formation vs enseignement ou FWB vs Wallonie), il est naturel que les choix que posent les acteurs se fassent d'abord en référence aux enjeux et priorités qui ont cours de leur propre côté de la frontière. Si on regarde le paysage dans son entièreté, ces choix peuvent être autant de forces centrifuges. Pour tenir le tout ensemble, ces forces sont à compenser d'autant que chaque morceau du puzzle est plus ou moins composite (les Centres de formation en alternance ne fonctionnent pas comme l'enseignement qualifiant de plein exercice) et s'organise de façon plus ou moins décentralisée (l'Insertion socio-professionnelle l'est beaucoup plus que la Validation des compétences, par exemple).

Mais pourquoi chercher à avoir une image globale ? Voire amener des inflexions communes à l'ensemble de ce paysage ? Il y a trois sortes de raisons :

- Pour réguler les phénomènes de concurrence. Ils sont parfois discrets et généralement tabous, mais on ne peut nier que formation et enseignement sont des marchés ou des quasi-marchés. Or on sait que la concurrence, non ou mal régulée, est plus inéquitable pour les publics qui sont dans les positions les plus défavorables.
- Pour tenir compte des publics. Toutes les composantes du paysage ont en effet les mêmes publics. D'une part les citoyens, qui ont un droit à l'enseignement ainsi que droit à la formation, ou vice versa, à différents moments de leur vie. D'autre part les entreprises, utilisatrices

du flux de certifications déversé sur le marché de l'emploi.

- Pour s'articuler au reste du monde: l'enseignement obligatoire hors qualifiant, l'enseignement supérieur, les services publics d'emploi, les partenaires sociaux (en particulier sectoriels, et les fonds de formation des secteurs) et les systèmes de formation voisins dont la Flandre.

Ces trois raisons sont directement liées à la dynamique de morcèlement du paysage. C'est pourquoi elles amènent Thomas Lemaigre à proposer une grille de lecture qu'il appelle systémique : où le tout (le « système de formation d'adultes ») n'est pas que la somme des 2+3+6 parties. Qui plus est, depuis la mise en place du CVDC (Consortium de validation des compétences) puis du SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications) – sans même parler de nombre d'impulsions européennes comme les ECVET (Crédits européens pour la formation qualifiante), le Cadre des certifications, etc. –, il n'est plus possible de faire abstraction de ce niveau d'intervention.

Pour faire évoluer cette complexité, l'intervenant propose un tableau des fonctions systémiques, c'est-à-dire un inventaire raisonné des principales tâches à prendre en charge ou à organiser (ou pas) à 2+3+6. La formation d'adultes va se réguler un peu plus comme un système chaque fois que l'une des ces fonctions va être organisée de façon systémique : en la mutualisant, en la coordonnant, en coopérant, en se concertant, etc.



## Fonctions de REGULATION

### PILOTAGE SYSTEMIQUE

- ▶ Choix stratégiques
- ▶ Allocation des ressources
- ▶ Evaluation et prospective

### PARCOURS

- ▶ Programmation offre
- ▶ Gestion places de stage
- ▶ Transition vers l'emploi
- ▶ Mobilité (intra-système)
  - ▶ Accès et amont

### INSTRUMENTS

- ▶ Référentiels & certifications
  - ▶ Assurance-qualité
- ▶ Animation pédagogique
  - ▶ Statuts apprenants
- ▶ Monitoring statistique

Cette lecture peut évidemment s'appliquer à chacun des 2+3+6 « sous-systèmes » qui composent le paysage – typiquement, l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur) va assez loin dans la régulation systémique de l'enseignement supérieur. Elle permet surtout, appliquée à ce paysage dans son ensemble, de voir ce qui est déjà pris en charge de façon systémique, ou de diagnostiquer des manques et des doublons. Ainsi, l'une des principales questions posées aujourd'hui est celle des fonctions de pilotage : comment concevoir et décider l'organisation à 2+3+6 des fonctions systémiques et des liens entre elles ?

Les frontières sont devenues très floues entre formation initiale et formation continue, et nombre d'instruments de régulation (référentiels, statut de l'alternance, concertation sous-régionale, etc.) se sont déjà structurés en tenant compte de la réalité du « qualifiant » et de ses acteurs. Pour tout exercice de construction systémique de la formation des adultes, il est souhaitable d'inclure l'ensemble de l'offre accessible aux plus de 15 ans, donc y compris l'enseignement obligatoire qualifiant.

Pas question de proposer des réponses toutes faites ni une architecture clé en main. Thomas Lemaigre, conscient que l'organigramme parfait est impossible, suggère toutefois que pour avancer dans le pilotage de notre système de formation d'adultes, il faut ouvrir ou relancer simultanément trois **types de chantiers** :

- Le chantier des **structures**, puisque « juxtaposer ne suffit plus ». Et de se référer à l'avis n°130 du Conseil de l'Éducation et de la Formation, qui notamment argumente en faveur d'un accord de coopération cadre sur la formation d'adultes entre FWB, Wallonie et Ccof.
- Le chantier de la **méthode** : « Et si on commençait par s'interroger sur ce qu'il y a de systémique et qui marche ? » On apprendrait alors vraisemblablement que la clé est de créer des espaces de confiance, à quelque niveau que ce soit, où les 2+3+6 se retrouvent sur pied d'égalité autour de la table.

- Le chantier des **projets** : 2013, Année des Compétences a montré que « Les problématiques avancent quand on parvient à se donner des objectifs et des objets communs », de nouveau à quelque niveau que ce soit du système, des conférences interministérielles aux salles de cours en passant, par exemple, par les Instances Bassin EFE (Enseignement, Formation, Emploi).

## « Vu des cabines de pilotage »

Les ministres concernés étaient ensuite invités à réagir. Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Économie et de l'Emploi, également en charge de la Formation professionnelle au sein du Collège de la Cocof, a insisté sur le nombre et la qualité des instruments que les politiques ont intégrés tout en rappelant la réalité bruxelloise, notamment le nombre important de chercheurs d'emploi et le niveau faible d'études pour beaucoup d'entre eux.

Quant aux enjeux régionaux et communautaires, il a insisté sur la nécessité d'avoir un espace francophone des compétences et des certifications tant à Bruxelles qu'en Wallonie, de favoriser et augmenter la mobilité en Europe, de lutter contre le chômage des jeunes et enfin de créer des passerelles interopérateurs.

Il reste à franchir le pas suivant, qui consiste selon lui à passer d'un modèle où l'on investit sur quelqu'un à un moment donné, à un modèle où l'on organise de réels parcours.

Il a également insisté sur le droit à la certification pour tous.

Corine Matillard, Cheffe de Cabinet adjoint du Ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, a rappelé comment ce niveau d'enseignement a complètement repensé son pilotage autour de l'Ares, et a décrit les premières mesures qui commencent à en émaner : la facilitation des passerelles par l'harmonisation des différentes formes de validation des acquis de l'expérience; le développement des offres de formation à horaires décalés et/ou en

alternance, etc., autant d'éléments facilitateurs pour les reprises d'études par les adultes.

Fabian Martin, Chef de Cabinet adjoint, a, quant à lui, au nom de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, Isabelle Simonis, abordé les avancées du pilotage inter-réseaux de cette forme d'enseignement complètement conçue pour l'accès à la formation des adultes. Il a aussi relevé les nouveaux moyens consacrés à la reconnaissance des acquis et l'accompagnement pédagogique individualisé pour aller plus loin dans ce sens, sans oublier des réflexions conjointes avec certains secteurs professionnels et la participation aux stratégies régionales de déploiement socio-économique, Plan Marshall 4.0 en Wallonie et stratégie 2025 pour Bruxelles.

Raymonde Yerna, Cheffe de cabinet adjoint de la Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, Éliane Tillieux, a fait état de toute une série d'initiatives de son gouvernement : les Cités des métiers, autour desquelles sont progressivement en train de se restructurer toutes les offres en termes d'orientation des adultes vers les carrières et les formations ; les Bassins emploi-formation-enseignement qualifiant, où « tout le monde se retrouve autour de la table, et ça marche ! » ; les retouches à l'accord de coopération sur les SFMQ et la finalisation de celui sur le Cadre francophone des qualifications. « Chaque gouvernement n'a jamais fait autant la part aux autres entités fédérées. »

Invité à réagir à ce premier tour de table, Thomas Lemaigre a soumis deux remarques aux quatre interlocuteurs. Si on chausse les lunettes du monde économique, en particulier du « GRH de base », la formation des adultes reste quelque chose de très nébuleux où il reste très difficile de trouver la porte d'entrée. Il manque un SPOC, un « single point of contact ». Qu'est-ce qui est entrepris dans ce sens-là ? Est-ce qu'il suffit de hiérarchiser les certifications et d'harmoniser leur assurance qualité ?

La seconde remarque prend un point de vue en surplomb : si on a fait atterrir toute une série de chantiers au moyen d'accords de coopération, si les instruments de régulation sont nombreux et se mettent effectivement en place, n'y a-t-il pas un risque d'effet pervers systémique dans cet empilement ? Ne voit-on pas un déplacement de la complexité ? Par exemple, pourquoi chaque nouvel accord de coopération et chaque nouvel instrument sont-ils dotés de leur propre instance de pilotage ? Chacun a répondu à un besoin important, ce qui a fait apparaître un nouveau besoin, celui de cohérence, de clarté, d'efficacité et ... d'efficience !

Raymond Yerna insiste sur les partenariats qui se nouent à un niveau de coordination important des politiques wallonnes : celui des secteurs, autour des centres de compétence et des conventions sectorielles, où la FWB est partie prenante. Du côté du Ministre Gosuïn, la question de fond est celle d'un droit individuel à la qualification, à partir duquel ajuster la coordination des actions. La mobilisation du tissu économique, quant à lui, pourrait passer par la création d'un label d'« entreprise formatrice », notamment pour pallier au manque de stages pour les jeunes en formation.

Le débat qui suit avec la salle insiste notamment sur le souci de ne pas réduire les objectifs de la formation d'adultes à la réponse strictement instrumentale aux demandes des employeurs. « On ne connaît pas une bonne part des métiers qui existeront dans 20 ans, ce qui doit inciter à investir plus sur la formation aux compétences de base » et à défendre la formation d'adultes et la certification comme la réponse à un droit culturel, y compris pour les personnes sans emploi. Donc une logique inverse de la tendance à réguler les priorités dans la programmation et l'accès aux formations d'adultes sur la base des métiers réputés en pénurie.

## « Nous sommes tous des apprenants adultes »

Paul Holdsworth, Responsable de la cellule « Skills for Adults » (« Des compétences pour les adultes ») au sein de la DG emploi, affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne commence par rappeler que lui comme nous sommes tous des apprenants adultes. Il entend parler de la formation d'adultes non comme quelque chose pour « eux », mais bien pour « nous ». Il rappelle différents défis macro. La Belgique est un pays où l'on ne se forme pas assez : 15 % de la population adulte affirme avoir suivi une formation dans les 4 dernières semaines. C'est à peine dans la moyenne européenne. Les inégalités d'accès y sont d'ailleurs persistantes. Trois quarts des adultes européens déclarent ne pas ou ne plus vouloir participer à des formations. Il y a à cela plusieurs raisons, notamment la vision dominante trop utilitariste de la formation : il faut plus véhiculer le message que la formation est bonne en soi, mais aussi le manque d'information sur l'offre et le manque de reconnaissance des acquis de formation. Mais le plus grand défi européen, c'est celui des 68 millions de personnes qui n'ont pas de diplôme de l'école secondaire, et qui doivent pouvoir lire, écrire, calculer malgré leur échec dans l'éducation de base. La Belgique n'est pas en tête du peloton européen en ce qui concerne l'égalité dans l'accès à la formation... L'Agenda européen entend mettre en place des solutions, notamment en termes de coordination des sous-systèmes et des politiques, de cohérence, de monitoring statistique, d'évaluation et de groupes-cibles, en particulier les migrants. « Sans cela, il se pose un « gros problème », notamment de sous-efficacité de l'offre de chaque sous-système. L'Agenda européen demande, entre autres, également aux états membres et avec le soutien des Coordinateurs nationaux de tester, mettre en œuvre et ensuite intensifier et coordonner les politiques nationales / régionales, de rendre plus visibles et accessibles les opportunités d'apprentissage, d'augmenter la visibilité du secteur.

Les maîtres mots sont : gouvernance, offre et participation, flexibilité et accès et qualité !

Marie Arena et Claude Rolin, Eurodéputés, membres du « Groupe d'intérêt consacré à l'apprentissage tout au long de la vie » (EU) créé en avril 2015 nous ont fait part de leur message via vidéoconférence en rappelant l'importance de l'Education des Adultes mais aussi de l'Education tout au long de la vie en tant que dispositifs majeurs face aux enjeux d'insertion, de qualification et d'intégration au sein de la société d'aujourd'hui et de demain.

En introduction aux travaux de l'après-midi, Claudio Vitali, collaborateur de Marina Rozera, la Coordinatrice Nationale italienne de l'Agence européen pour la formation des adultes, a amené un témoignage sur la manière dont son pays a pu réformer un système de formation d'adultes très décentralisé (20 régions et plus de 8 000 communes). En 2012, l'État central institue un droit individuel à la formation, en vertu duquel toute demande de formation, d'orientation, etc. doit être servie dans les 4 mois. Ce moment fut en fait une véritable révolution, en particulier au niveau des instruments de régulation (diminution du nombre de bases de données utilisées) et de l'offre (suppression de certaines formations).

### « Barbichette, labyrinthe, mikado »

La table-ronde qui a suivi a permis à six acteurs de réagir sur tous les propos entendus jusque-là. Leurs réactions sur la complexité du système sont diverses, entre exaspération et notes optimistes.

Pour Bernard Jockin, conseiller au sein du secrétariat du CESW (Conseil Economique Wallon), « c'est à chaque niveau institutionnel de bien réguler chaque type d'opérateur. C'est par là qu'il faut commencer. Pour ce qui est de réorganiser les structures de façon plus transversale, on a déjà tout essayé. » Et de prendre l'exemple

de la dernière réforme de l'Etat, grâce à laquelle la Région wallonne a de nouveaux éléments en mains (congé-éducation payé, crédit adaptation et chèque-formation) pour rendre son paysage de la formation professionnelle plus cohérent. Isabelle Michel, de la FGTB Wallonie (Fédération générale du travail de Belgique) partage ce scepticisme face à une perspective systémique, mais en confirme le besoin : « Il y a des choses qui marchent, mais est-ce qu'elles marchent ensemble ? » Et Christine Mainguet, attachée scientifique à l'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) tire des conclusions semblables de son expérience pour essayer d'élaborer un monitoring statistique coordonné des différentes offres de formation. « Je me suis rendu compte à quel point chaque opérateur utilise ses propres définitions, ses nomenclatures, ses unités de comptage, etc. Dégager une image globale demande un travail considérable ! » Or sans cela, pas de régulation, en tout cas au sens d'un travail sur les concurrences et sur les complémentarités.

Olivier Willocx, administrateur-délégué de Beci (Chambre de commerce et union des entreprises de Bxl), ne prend pas de pincettes pour confirmer la complexité du paysage : Bruxelles Formation, dont il est administrateur, a fait l'inventaire du nombre d'instances où il est représenté. « 115 ! On est dans un jeu de 'Je te tiens, tu me tiens par la barbichette', c'est pour ça que les choses sont figées, et que quand vous ajoutez une instance ou un accord de coopération, vous ne faites qu'accroître le problème. » Une complexité qui entretiendrait les conservatismes ? « Il y a encore des filières d'enseignement inutiles ou dont le contenu est mauvais, comme les fameuses options travaux de bureau. On sait tous où cela ne va pas et ce qui ne va pas. » Y compris, s'empresse-t-il d'ajouter, en ce qui concerne des offres de formation où le banc patronal a son mot à dire, « où nous avons certaines composantes qui sont trop corporatistes ou conservatrices dans leur vision des métiers. » Et de demander que le SFMQ s'aligne sur la norme du Rome pour



classifier et décrire les métiers, comme tous les systèmes de formation voisins. Quant à lui, Jean De Lame, secrétaire général de l'UWE (Union Wallonne des Entreprises) ajoute que « C'est aussi au citoyen à prendre ses responsabilités pour se former. Simplifier le labyrinthe ne suffira pas. »

Pour Jean De Lame, il est difficile pour le citoyen et pour l'entreprise de trouver une porte d'entrée en formation. Les fonds sectoriels aident les entreprises par exemple. Les institutions et les partenaires sociaux sont là pour essayer d'améliorer les formations, de réaliser des portes d'entrée plus performantes. Il ajoute qu'il n'y a pas de job non qualifié. Tout travail nécessite un minimum de qualification. Il est donc important pour le salarié qui suit une formation de recevoir un certificat à la clé.

Marina Mirkès, Coordinatrice pédagogique de l'Interfédération des EFT-OISP (Entreprise de formation par le travail et Organisme d'insertion socio-professionnelle), entend aller plus loin que les constats et revient sur le plan des méthodes : « Au-delà des structures et des procédures, ce qui marche ce sont des processus, des dynamiques où les différents opérateurs s'associent et travaillent sur des objets concrets. C'est l'exemple de 2013, Année des Compétences, qui doit inspirer l'avenir. »

Thomas Lemaigre s'étonne que les constats ou les pistes ne prennent pas en compte ni l'enjeu social ni l'enjeu économique. L'enjeu social est celui de la dualisation de l'accès à la formation pointé avec insistance par la Commission européenne. L'enjeu économique est que certains partenaires sociaux tirent l'échelle en renonçant à s'intéresser à l'offre publique d'enseignement et de formation. « Et c'est déjà cela qui se passe quand certains partenaires sociaux investissent dans des certifications sectorielles, qu'ils initient et reconnaissent de leur côté, donc tout à fait indépendamment des opérateurs publics ou subventionnés. » Qui plus est, il estime que non, « on

n'a pas tout essayé. Les gouvernements ont-ils déjà entrepris de retirer des bâtons du mikado ? C'est le moment. »

On peut imaginer deux scénarios pour avancer sérieusement sur les structures si on ne veut pas prendre au sérieux l'avis n°130 du CEF (relatif à la mise en œuvre d'un accord de coopération cadre sur la formation d'adultes) :

- soit chacun des trois gouvernements nomme un délégué spécial, et cette équipe de trois travaille ensemble, va entendre toutes les parties concernées, et fait des propositions sous forme de feuille de route pour réorganiser les fonctions de régulation ;
- soit on investit, y compris avec des moyens financiers, dans l'outillage de niveau sous-régional de la régulation. Les Instances Bassins EFE et leur Assemblée sont bien positionnées pour être un maillon fort de la régulation 2+3+6, mais ils ont besoin de moyens et de méthodologies comme un catalogue de toutes les certifications, une grammaire et un vocabulaire partagés, un monitoring de l'offre via des systèmes d'information interconnectés, une main sur la mise en œuvre des différents instruments européens, etc.

C'est Olivia P'tito, Directrice générale de Bruxelles Formation, qui avait la main pour conclure :

« Cette journée s'est déroulée sans tabous et sans que les échanges entre nous soient faussés par des enjeux de concurrence, s'est-elle félicitée, gageant que les travaux nourriront le **Comité de concertation Emploi-Formation**, une instance informelle dont elle assure la présidence tournante et où tous les « patrons » des différents sous-systèmes échantent d'égal à égal.

Tâche d'équilibriste s'il en est après ce remue-méninge exercé dans le cadre de la coordination francophone de l'agenda européen des politiques d'adultes.

Cette journée nous a en effet amenés à réfléchir sans tabou et sans aucune concurrence institutionnelle à l'avenir de l'Education et de la formation d'adultes (des 68 millions de chercheurs d'emploi européens aux 250.000 wallons, en passant par 100.000 bruxellois) tout en prenant en compte la dimension emploi réaffirmée de plus en plus par l'Europe,... et la Belgique sans négliger les aspects de citoyenneté, de compétences de base et ce, dans l'intérêt prioritaire des apprenants.

J'ai opté pour une approche pragmatique : vous parler de ce qui nous rassemble entre acteurs de l'enseignement et de la formation. J'ai le plaisir de diriger le service public de formation à Bruxelles et de présider le CCEF, le Comité de Concertation Enseignement Formation.

Qu'est-ce que le CCEF ? Un des lieux évoqués par Thomas Lemaigre ? Même pas !

Ce comité est, depuis sa première réunion en février 2015, un lieu informel -et j'y tiens- de dialogue régulier réunissant les responsables des institutions en charge de la formation et de l'enseignement (Forem, IFAPME, l'Administration générale de l'Enseignement, les présidents de conseils généraux, SFPMe, CVDC,...).

Ce Comité a 3 objectifs :

- Dialoguer ;
- Identifier les préoccupations et intérêts communs ;
- Formuler des propositions communes pouvant se traduire notamment à travers le développement d'actions communes et de projets pilotes transversaux.

Un rapport -destiné aux ministres de tutelle et à nos organes de gestion- sera préparé pour le début de l'année 2016. Il reprendra des recommandations pour pérenniser, voire déployer, les propositions

nées dans un autre remue-méninge : l'Année des Compétences qui s'est déroulée en 2013. Cet événement, porté par les équipes des diverses institutions, a bien démontré que les compétences sont bien ce qui nous unit y compris avec les entreprises et permet d'adopter un langage commun. Permettez-moi de vous exposer les projets à l'examen à travers le prisme des 5 objectifs qui s'inscrivent dans la **Stratégie Éducation-Formation 2020** adoptée à Riga en 2015 et qui nous rassemblent...

**1 | Promouvoir l'apprentissage par le travail, sous toutes ses formes**, avec une attention particulière accordée aux stages, en impliquant les partenaires sociaux, les entreprises, les chambres (de commerce) et les prestataires d'EFP (enseignement/formation professionnels) ainsi que stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat.

On est ici au cœur de l'enjeu et du travail commun par rapport aux besoins des stagiaires et apprenants en questionnant nos rapports à l'entreprise (conventions avec les entreprises et secteurs, identification des besoins en amont, localisation des formations,...).

Une journée d'étude aura lieu le 10/12/2015 sur l'apprentissage dans le milieu du travail et sera organisée par le réseau Refernet (CEDEFOP) qui réunit tous les acteurs belges de l'éducation et de la formation et ce, afin d'être une aide à la décision en la matière.

Il nous faudra montrer que sous cette dénomination très large d'apprentissage en milieu de travail se cachent des réalités très diverses qui représentent -en soi- la richesse belge et sa diversité de solutions : formation en alternance, formation alternée, FPI/PFI ou IBO ainsi bien sûr que les stages et formations en écoles et entreprises...

**2 | Poursuivre le développement des mécanismes d'assurance qualité** dans le domaine de l'EFP conformément à la recommandation EQA-VET et, dans le cadre des systèmes d'assurance qualité, mettre en place des retours d'information continus dans les systèmes de d'enseignement

professionnel et de formation initiale et continue, basés sur les résultats d'apprentissage.

Tous ces éléments sont présents dans le rapport conjoint du Diagnostic croisé d'établissement d'EFP que j'ai envoyé fin août -avec Monsieur Hubin- au nom des membres du CCEF aux Ministres francophones dans la foulée des mesures prises au printemps par les Gouvernements conjoints Wallonie-Bruxelles.

**3 | Améliorer l'accès à l'EFP et aux qualifications pour tous** à travers des systèmes plus flexibles et perméables, notamment en proposant des **services d'orientation efficaces et intégrés** et en mettant à disposition la validation de l'apprentissage non formel.

Tout ceci passe bien évidemment par la valorisation du processus de Validation des compétences mais passe également par la mise en place de passerelles et par la valorisation de la Formation Professionnelle en tant qu'accès aux qualifications.

Je ne résiste pas à l'idée d'évoquer avec vous le développement des Cités des Métiers en général et de celle de Bruxelles en particulier. Elle ouvrira ses portes en 2017 à l'initiative conjointe de Bruxelles Formation et Actiris porteurs du projet mais soutenus par de nombreux partenaires à savoir : l'Enseignement de Promotion Sociale, les CEFA, les Classes Moyennes et bien évidemment du VDAB Brussel.

Madame Mirkes, dont je souhaite saluer le travail, a porté le rapport relatif au projet « S'orienter ? Une question de bons sens » qui reflète tous les besoins des acteurs de l'orientation en termes de formation, de réseau et de partage pour répondre aux attentes d'un public de plus en plus perdu. Ces recommandations feront partie intégrante du rapport porté par le CCEF.

**4 | Poursuivre le renforcement des compétences clés**, dans les programmes d'EFP et offrir de meilleures opportunités pour acquérir ou développer ces compétences à travers l'EFP initiale et continue.

Là encore, le Groupe de Travail issu de l'Année des compétences a été relancé et poursuit son travail concernant l'apprentissage des langues ainsi que les bases de français et de mathématiques.

**5 | Introduire des approches systématiques et des opportunités dans le cadre du développement professionnel initial et continu** des enseignants, des formateurs et tuteurs pédagogiques de l'EFP à l'école et lors de l'apprentissage

en situation de travail.

FORMAFORM, le Centre de formation des formateurs géré conjointement par le FOREM, l'IFAPME et Bruxelles Formation répond à cette exigence de formation initiale et continue du personnel pédagogique et est soutenu par le FSE.

Notre objectif est d'ouvrir progressivement ce centre à nos partenaires (ISP et SFPMe). Des contacts existent également avec l'enseignement et des rapprochements, voire des groupes mixtes de formation, pourraient à terme être envisagés autour de thématiques partagées.

En conclusion, la ligne donnée par les Gouvernements conjoints en février 2015 est claire : renforcer la transversalité à travers la création des Bassins, simplifier l'alternance par la création de l'OFFA, tripler le nombre de profils de métiers et certifications existants et rédiger de nouvelles conventions sectorielles pour ouvrir les portes des entreprises.

Gageons que toute cette architecture renforcera le droit à la formation tout au long de la vie auquel nous tentons tous de donner vie au quotidien.

Des outils existent et des volontés existent.

Donnons-nous rendez-vous en 2016 pour prendre connaissance du fruit de ce travail commun et conjoint, et pour le valoriser ainsi que l'acte même de se former dans l'intérêt des usagers (citoyens et entreprises). »



